



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 18 AVRIL 2005 A 19 HEURES 30
COMPLEXE SPORTIF ET SOCIO-CULTUREL A SAINT-MARTIN-DE-HINX
(sur convocation du 8 avril 2005)

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 39
absents représentés : 8
absents excusés : 2
absents : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 18 AVRIL 2005

L'an deux mille cinq, le dix-huit du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, complexe sportif et socio-culturel à Saint-Martin-de-Hinx, sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

Présents : Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Charles MAUVOISIN, Hervé BOUYRIE, Madame Michèle EL MANNAÏ, Messieurs Jean-Marc SABAROTS, Ladislas de HOYOS, René FIALON, Francis BETBEDER, Pierre ÇABALOUÉ, Madame Anne-Marie CANCOUËT, Messieurs Christian CHARLIER, Madame Evelyne DACHARY, Messieurs Jean-Claude DAULOUÈDE, Bernard DUBERT, Jean-Pierre DUFAU, Jean-François DUSSIN, Madame Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Messieurs Guy FRANÇOIS, Gabriel GUELFY, François GUILLOT, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Michèle LABEYRIE, Messieurs Patrick LABORDE, Robert LAFITTE, Jean-Pierre LAHILLADE, Jean LALANNE, Francis LAPÉBIE, Alain LAVIELLE, Madame Nathalie LUPE, Messieurs Daniel LUQUET, Jean-Michel MONCLA, Jean-Yves MONTUS, Sylvain OXARAN, Jérôme PETITJEAN, Jean RIU, Michel ROQUES et Dominique TEÏLETCHÉ.

Absents représentés : M. Eric KERROUCHE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUFAU, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à M. Jérôme PETITJEAN, M. Louis CAULONQUE a donné pouvoir à M. Charles MAUVOISIN, M. Benoît DARETS a donné pouvoir à M. Francis LAPÉBIE, Mme Céline FERREIRA a donné pouvoir à M. Michel ROQUES, M. Jean LASSERRE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DARZACQ, M. Michel LAUSSU a donné pouvoir à M. Christian CHARLIER, Mme Pierrette VIGNAUX a donné pouvoir à M. Hervé BOUYRIE.

Absents excusés : Messieurs Jean-Paul BROUSSE et Jean-Claude SAUBION.

Absents : Messieurs Francis DUBERTRAND, Jean DUCASSE, Pierre DUSSAIN, Henri FABÈRES, Eric JALRAN, Serge LUCMARET, Madame Valérie MARCINIAK, Messieurs Yves MONGROLLE et Xavier SOUBESTRE.

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	Rapporteurs
1	<p>PRÉSENTATION PAR LES FRANCAS DES LANDES DU RAPPORT FINAL CONCERNANT LES ENFANTS ET LES JEUNES 0/18 ANS SUR MACS / ADOPTION DU RAPPORT FINAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actions à mettre en œuvre au regard des compétences de MACS : • Les compétences des communes • Les emplois • Les financements par la CAF • Le rapport final dans son ensemble 	Monsieur le Président
2	<p>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2005 A LABENNE</p>	Monsieur le Président
3	<p>VOIRIE</p> <p>A – Marché de maîtrise d’œuvre avec la DDE des Landes pour élaboration et réalisation des programmes 2005 et fin 2004</p> <p>B – Marché de travaux MACS E 2005 – Signature du marché</p> <p>C - Aménagement carrefour à Saint-Vincent-de-Tyrosse entre la RD 112 et une voie communale lieu dit Tresba / Convention MACS / Commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse</p> <p>D - Aménagement avenue Montaigne à Capbreton - Convention MACS / Commune de Capbreton – Participation financière de MACS</p>	Monsieur le Président Monsieur le Président Monsieur le Président Monsieur le Président
4	<p>ORGANISATION PARTENARIALE DE L’EMPLOI ET DE L’INSERTION</p> <p>Création de 2 postes d’assistants socio-éducatifs</p>	Monsieur le Président
5	<p>MISSION TOURISME CÔTE-SUD</p> <p>Mise à disposition chalet d’accueil touristique par SIVOM Côte Sud - Convention de mise à disposition MACS / SIVOM Côte Sud</p>	Monsieur le Président
6	<p>POLITIQUE CULTURELLE DE MACS</p> <p>A - Convention Conseil Général / MACS pour mise en œuvre programme d’animations culturelles 2005 de la médiathèque départementale</p> <p>B – Régie de recettes pour « manifestations culturelles » - Prix des places pour 2005</p>	Monsieur le Président Monsieur le Président
7	<p>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</p> <p>A - Création de postes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Service Tourisme – Agent administratif qualifié ○ Voirie – Chef de garage principal <p>B - Tournée théâtrale MACS 2005 avec le « Petit Théâtre de Pain » (communes d’Angresse, Magescq, Orx, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Vincent-de-Tyrosse-de-Tyrosse, Saubusse)</p> <p>C – Participation aux frais d’inscription de deux agents à la préparation au concours d’attaché territorial</p> <p>D – Informations sur marchés publics</p>	Monsieur le Président Monsieur le Président Monsieur le Président Monsieur le Président

Sur proposition du Président, Monsieur Alain LAVIELLE est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

1 – PRESENTATION PAR LES FRANCAS DES LANDES DU RAPPORT FINAL CONCERNANT LES ENFANTS ET LES JEUNES 0/18 ANS SUR MACS / ADOPTION DU RAPPORT FINAL

Intervenants: Mademoiselle Evelyne BROUSTAUT et Monsieur Dominique UROLATEGUI des FRANCAS des Landes, Madame Nadia COMBESCOT de la Caisse d'Allocations Familiales des Landes

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle brièvement le cheminement de la réflexion collective qui a conduit à l'élaboration par les Francas des Landes du rapport final sur lequel l'assemblée est invitée à se prononcer, puis il donne la parole à Mademoiselle Evelyne BROUSTAUT et à Monsieur Dominique UROLATEGUI pour une présentation de ce document en vidéo-projection.

Le même document sur support papier est remis à chaque délégué communautaire.

Une intervention de Madame Nadia COMBESCOT de la Caisse d'Allocations Familiales des Landes suivra celle des Francas concernant les modalités de participation de cet organisme susceptibles de contribuer dans le cadre des Contrats Enfance et des Contrats Temps Libre à la mise en place des actions que MACS décidera de mener sur son territoire.

Mademoiselle Evelyne BROUSTAUT remercie vivement les personnes qui ont participé dans les différents collectifs à la réflexion sur ce dossier :

- le groupe de pilotage : 6 réunions
- le groupe de suivi technique : 3 réunions
- le groupe d'élus : 3 réunions
- le conseil communautaire ou bureau : 6 réunions

D'autres rencontres ont été organisées pendant la période d'étude avec notamment :

- les 23 maires des communes membres de MACS
- les responsables associatifs et les acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
- les familles
- les jeunes.

Des consultations ont également eu lieu avec :

- l'envoi de 1 553 questionnaires aux familles ayant des enfants âgés de moins de trois ans – 513 questionnaires soit 33% ont été retournés permettant de constituer un échantillon de 300 familles représentatives.
- près de 150 jeunes dans les collèges, les lycées, les espaces jeunes
- l'organisation de quatre réunions publiques dans différentes communes membres,
- l'organisation d'ateliers thématiques,
- une réunion de travail sur l'évaluation.

Mademoiselle Evelyne BROUSTAUT annonce ensuite le plan de l'exposé :

- ***Les actions à mettre en œuvre au regard des compétences de MACS :***
 - impulser et mettre en œuvre des projets prenant en compte des besoins émergents,
 - accompagner l'évolution des pratiques et les dynamiques collectives,
 - structurer et mettre en cohérence les actions petite enfance, enfance et jeunesse sur l'ensemble du territoire,
 - évaluer le projet à l'échelle du territoire afin de réorienter les actions et d'anticiper les évolutions.

- *Les compétences des communes*

- *Les emplois*

- *Les financements par la CAF*

Le Président propose aux délégués de débattre et de se prononcer sur chaque point au fur et à mesure du déroulement de l'exposé, l'intégralité des échanges étant enregistrés et tenus à la disposition des élus.

A - Les actions à mettre en œuvre au regard des compétences de MACS :

- Impulser et mettre en œuvre des projets prenant en compte des besoins émergents :
 - Accueil à domicile pour les besoins de garde sur des horaires atypiques ou lors de situations d'urgence,
 - Accueil ponctuel à domicile pour les parents ayant des enfants handicapés,
 - Gestion des emplois liés aux Relais Assistantes Maternelles.
 - Animation d'une réflexion autour de l'accueil des enfants de 2-3 ans.
 - Mise en place du Point Info Familles.

L'assemblée approuve ces propositions à l'unanimité.

- Accompagner l'évolution des pratiques et les dynamiques collectives :
 - Mise en réseau des centres de loisirs et des espaces jeunes.
 - Soutien logistique, conseil pour l'évolution des centres de loisirs existants et la création de nouveaux centres de loisirs ou de nouveaux accueils pour les jeunes.
 - Formation des personnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.
 - Organisation de manifestations d'ampleur associant les différentes communes et favorisant la rencontre entre enfants, jeunes et parents.
 - Développement d'actions d'animation en diversifiant les publics (en direction des 5 – 8 ans notamment) et les thématiques (pratiques culturelles, patrimoine, environnement ...)
 - Animation d'une réflexion et lancement de premières actions sur la politique de prévention des conduites à risques en direction des jeunes,
 - Soutien des structures dans le développement d'initiatives visant à l'accueil et à la participation des familles.

L'assemblée approuve ces propositions à l'unanimité.

- Structurer et mettre en cohérence les actions petite enfance, enfance et jeunesse sur l'ensemble du territoire :
 - Création d'outils d'information (guide des loisirs, site internet ...)
 - Permanences dans les communes du PIJ communautaire,
 - Prise d'initiatives pour faciliter les déplacements des enfants et des jeunes,
 - Aide à la recherche de financements pour la mise en place de structures au niveau communal (structure multi-accueil, RAM, équipements culturels, amélioration de locaux ...)
 - Aide à la contractualisation (Contrat Enfance, Contrat Temps Libres)
 - Accompagnement de la vie associative.

L'assemblée approuve ces propositions à l'unanimité

- Evaluer le projet à l'échelle du territoire afin de réorienter les actions et d'anticiper les évolutions (du contexte, des besoins ...). Les compétences des communes :

- Analyse des évolutions du territoire (démarche prospective et d'observation),
- Création d'outils d'évaluation,
- Animation de rencontres pour la définition d'une charte de qualité de l'accueil des enfants, des jeunes et des familles (accueils périscolaires, centres de loisirs, accueils pour les jeunes ...),
- Suivi de la charte de qualité,
- Consultation des publics.

L'assemblée approuve ces propositions à l'unanimité

B - Les compétences des communes :

- Les structures collectives de la petite enfance (crèche collective, halte garderie, crèche familiale),
- Les locaux liés aux Relais Assistantes Maternelles,
- Les centres de loisirs,
- Les accueils périscolaires,
- Les accueils pour les jeunes,
- Les bibliothèques et les médiathèques,
- L'aménagement des aires de jeux.

L'assemblée prend acte de l'exercice de ces compétences par les communes.

C - Les emplois :

- 1 responsable du service « petite enfance-enfance-jeunesse » - Coordonnateur du projet Educatif Communautaire
- 1 animateur du secteur petite enfance
- 1 animateur du secteur enfance/jeunesse
- 1 animateur du secteur information/participation animation culturelle.

L'assemblée approuve ces propositions à l'unanimité

D - Les financements par la CAF (présentation par Mme Nadia COMBESCOT) :

- Présentation du Contrat Enfance et du Contrat Temps Libre,
- Les spécificités d'un contrat signé par une Communauté de Communes,
- Les modalités de financement.

L'assemblée prend acte de ces dispositifs.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur l'ensemble du rapport final, ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2005 A LABENNE

Rapporteur : Monsieur le Président

L'assemblée communautaire adopte ce procès-verbal à l'unanimité.

3 – VOIRIE

Rapporteur : Monsieur le Président

A – Marché de maîtrise d'œuvre avec la DDE des Landes pour élaboration et réalisation de la fin du programme voirie 2004 et du programme voirie 2005 :

Information sur les opérations :

Le Président expose que les différentes opérations contenues dans les programmes fin 2004 et 2005 se situent sur les voies communales ou sur les abords des routes départementales et nationales en agglomération.

Fin de programme 2004 :

- entretien : environ 30 opérations
- aménagement : 3 opérations

Programme 2005 :

- entretien : environ 70 opérations
- aménagement : 10 opérations

Contraintes et exigences spécifiques :

Les opérations des communes littorales devront être réalisées hors période estivale (juin à septembre compris).

L'objectif de la communauté est de réaliser toutes les opérations d'entretien de voirie et de renouvellement des couches de roulement avant le mois de juillet 2005. Les opérations d'aménagement pourront s'échelonner de février à octobre 2005 en fonction des demandes de réalisation par le maître d'ouvrage.

Titulaire du marché :

Entreprise LAFITTE TP et entreprises associées pour :

- 207 366,00 € HT fin du programme MACS A 2004
- 2 039 599,00 € HT programme MACS E 2005

Maîtrise d'œuvre DDE :

La proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre de la DDE pour ces travaux s'élève à 76 010,40 € HT.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le marché de maîtrise d'œuvre selon la forme adaptée entre MACS et la DDE, ce qu'elle fait à l'unanimité.

Elle autorise en outre le Président à signer ce marché avec la DDE ainsi que toutes pièces administratives et comptables se rapportant à son exécution.

B – Marché de travaux MACS E 2005 / Signature du marché :

Le Président expose que la Commission d'appel d'offres a décidé de retenir la proposition de prix de l'entreprise LAFITTE TP mandataire du groupement LAFITTE TP, SOUBESTRE TP, SCREG du SUD-OUEST et BAUTIAA TP, s'élevant à 2 039 599 € HT et à 2 439 360,40 € TTC, puis il invite l'assemblée à l'autoriser à signer le marché à intervenir avec cette entreprise, ce qu'elle fait à l'unanimité.

C - Aménagement d'un carrefour à Saint-Vincent-de-Tyrosse entre la RD 112 et une voie communale lieu dit Tresba – convention MACS / Commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse

Le Président rappelle à l'assemblée communautaire que :

- par délibération en date du 27 février 2003, elle a donné son accord sur :

- la convention entre MACS et la société Francelot pour la réalisation d'un carrefour giratoire sur le RD 112 (route de Tosse) lieu dit « Tresba » à Saint-Vincent-de-Tyrosse,
- le plan de financement prévisionnel de cette opération :
 - o 50 % à la charge du lotisseur, la société Francelot,
 - o 50% à la charge de MACS et du Conseil Général des Landes.
- conformément au paragraphe 3, annexe I aux statuts de MACS concernant la définition de l'intérêt communautaire Voirie, 1/3 de la dépense communautaire est prise en charge par la commune.

Il expose que :

- le décompte final des travaux d'aménagement de ce carrefour réalisés par l'entreprise LAFITTE TP titulaire du marché s'élève à 99 643,85 € HT.
- Le plan de financement définitif de cette opération est donc le suivant :

Coût final des travaux	99 643,85 € HT
Participation société Francelot	49 821,93 € HT
<u>Participation Conseil Général</u>	<u>30 000,00 € HT</u>
Reste à financer	19 821,93 € HT
Participation de MACS (2/3)	13 214,62 € HT
Participation ville de Saint-Vincent-de-Tyrosse (1/3)	6 607,31 € HT

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur les participations respectives de MACS et de la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse ainsi que sur la convention s'y rapportant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, Approuve :

- le plan de financement définitif des travaux d'aménagement du carrefour giratoire entre la RD 112 et une voie communale, lieu dit « Tresba » à Saint-Vincent-de-Tyrosse,
- la convention entre MACS et la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse définissant les engagements financiers respectifs de MACS et de la commune,

Charge le Président de signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution.

D – Aménagement de l'avenue Montaigne à Capbreton – Première tranche – Convention MACS / Commune – Participation financière de MACS

Le Président expose que l'avenue Montaigne est une voie de desserte de lotissements, d'équipements scolaires et un itinéraire d'évitement du centre ville. Cette voirie présente une chaussée et des abords déformés.

La commune envisage sa rénovation et son réaménagement.

Le projet d'aménagement validé par MACS et par la commune de Capbreton prévoit la reconstruction d'une chaussée de 5 à 5,5 m de large, la reconstruction de trottoirs en grave et la création d'une piste cyclable séparée physiquement de la voie de circulation.

L'estimation prévisionnelle de cette opération s'élève à 205 000 € HT.

Le Président ajoute que conformément aux dispositions de l'annexe 1 voirie aux statuts de MACS portant définition de l'intérêt communautaire, la commune assurera la totalité de la maîtrise d'ouvrage de cette opération et que la communauté de son côté, lui versera à ce titre une participation liée au coût

de réalisation des prestations de compétences communautaires estimées à 182 420 € HT., sous forme de fonds de concours selon les modalités suivantes :

- 50% de l'estimation dans les trois mois suivant le démarrage des travaux,
- le solde dans les deux mois qui suivent la réception des travaux.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de convention, ce qu'elle fait en l'approuvant à l'unanimité.

4 - ORGANISATION PARTENARIALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION / CREATION DE DEUX POSTES D'ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle qu'à diverses reprises, les ateliers communautaires « Réseau, CLE, PRE, groupements d'employeurs » et « CEL, centres ressources, CLJ, PIJ » ainsi que les groupes thématiques de travail dans le cadre de leur réflexion sur le projet communautaire enfance-jeunesse, ont évoqué le renforcement immédiat des missions des Points Rencontre Emploi et du Point Information Jeunesse de MACS en attendant la mise en place d'une organisation partenariale de l'emploi et de l'insertion sur le territoire communautaire.

Il est en effet désormais devenu indispensable :

- d'assurer la continuité de ces services avec leur ouverture permanente au public lors des absences pour raisons diverses de leurs animateurs,
- de se rapprocher des publics concernés en organisant des permanences « itinérantes PRE/PIJ » dans les communes membres,

Le Président expose ensuite que la mise en service de l'aire de grand passage et des aires permanentes d'accueil des gens du voyage nécessitera la mise en place inévitable d'un projet d'accompagnement socio-éducatif des familles de passage et de leurs enfants.

Le Président propose pour assurer ces missions de recruter jusqu'au 31 décembre 2005 deux assistants socio-éducatifs ce que l'assemblée approuve à l'unanimité avec attribution à ces deux agents d'une indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires au taux de 1,40 avec liquidation mensuelle.

5 – MISSION TOURISME CÔTE-SUD - MISE A DISPOSITION DU CHALET TOURISTIQUE ET DU TERRAIN D'ASSISE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT MACS / SIVOM COTE-SUD ET PV CONTRADICTOIRE

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que le SIVOM Côte Sud a décidé par délibération du 3 mars 2005 de mettre à la disposition de MACS le chalet d'accueil touristique situé sur le délaissé routier de la RD 28, le tout, bâtiment et terrain appartenant au syndicat en limite administrative des communes de Capbreton et Bénèze-Maremne.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention de mise à disposition de cet équipement entre MACS et le SIVOM Côte-Sud, y annexé le projet de procès-verbal contradictoire de désignation et le descriptif du bien, ce que fait l'assemblée à l'unanimité le chargeant en outre de signer ces documents.

6 - POLITIQUE CULTURELLE DE MACS

Rapporteur : Monsieur le Président

A - Convention Conseil Général / MACS pour mise en œuvre programme d'animations culturelles 2005 de la médiathèque départementale

Le Président expose que dans le cadre du programme d'animations 2005 de la Médiathèque départementale des Landes, une **deuxième édition du salon de la science fiction *Atmosphère*** est organisée sur le territoire de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud, dans le but de promouvoir la lecture et la fréquentation des bibliothèques auprès du public des adolescents et des jeunes adultes.

Il expose le programme des expositions, des rencontres avec les scolaires, des conférences et dédicaces, du 14 mars au 9 avril 2005.

Le Département :

- prend en charge l'ensemble des dépenses liées à l'organisation du salon (17 000 €) et la création, la reproduction et la diffusion des documents de communication.

MACS :

- rembourse au Département des Landes la somme forfaitaire de 5 000 €,
- garantit, en partenariat avec les communes concernées par le projet, la conformité des lieux où se dérouleront les manifestations avec les règles de sécurité, de salubrité et de l'environnement,
- se charge de la réservation des lieux d'hébergement et de restauration des intervenants qui seront présents à Soustons le 9 avril 2005,
- s'engage à promouvoir l'opération dans le canton auprès du public par tous les moyens à sa convenance.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet de convention.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve la convention entre le Conseil Général des Landes et MACS ayant pour objet l'organisation dans le cadre du programme d'animation 2005, de la Médiathèque Départementale du deuxième salon de la science-fiction, *Atmosphère*, sur le territoire de MACS,
- Charge le Président de signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution conformément aux clauses et conditions qu'elle prescrit.

B - Régie de recettes pour « manifestations culturelles » - Prix des places pour 2005

➤ Stage de contrebasse :

Le conseil communautaire, dans le cadre de l'organisation du stage de contrebasse adopte à l'unanimité les tarifs suivants :

- Stage A Classique	400 €
- Stage B Classique	250 €
- Stage Jazz	400 €
- Stage Mini-Basse	150 €
- Stage Piano	400 €

Le paiement d'un acompte de 50 € sera exigé de chaque stagiaire dès sa demande d'inscription.

➤ Autres manifestations :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe comme suit pour 2005 le détail des tarifs d'accès aux manifestations culturelles :

15 € tarif accès festival (carte « Pass »)

10 € tarif adulte (plein tarif)

7 € tarif adulte préférentiel (abonnement personne à mobilité réduite, étudiant, demandeur d'emploi)

5 € tarif enfant (de 12 à 18 ans)

gratuit pour les moins de 12 ans

7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur le Président

A – CREATIONS DE POSTES

- *Service Tourisme de MACS – Création d'un poste d'agent administratif qualifié*

Le Président expose que le SIVOM Côte Sud propose le recrutement par voie de mutation à compter du 1^{er} mai 2005 de l'agent administratif qualifié qui assurait le secrétariat du service tourisme et de créer à cet effet le poste correspondant dans le tableau des effectifs de MACS.

L'assemblée communautaire approuve à l'unanimité le recrutement de ce personnel par voie de mutation dans le service tourisme de MACS avec maintien du régime indemnitaire dont il bénéficiait dans sa collectivité d'origine.

- *Compétence aménagement voirie – Création du poste de chef de garage principal*

Le Président expose que le chef de garage venant d'être transféré de la commune de Labenne dans le service voirie de MACS réunit les conditions statutaires requises pour une promotion dans le grade de chef de garage principal.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur cette création de poste, ce qu'elle fait à l'unanimité avec maintien à ce personnel de son indemnité mensuelle représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires.

B - TOURNEE THEATRALE COMMUNAUTAIRE 2005 AVEC « LE PETIT THEATRE DE PAIN » – PLAN DE FINANCEMENT DE LA TOURNEE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Le Président expose que l'atelier communautaire « Communication – Nouvelles technologies – Culture » a donné un avis favorable pour retenir la troupe du « Petit Théâtre de Pain » dans le cadre de la tournée théâtrale 2005 de Marenne Adour Côte-Sud.

Les communes d'Orx, Angresse, Magescq, Saint-Jean-de-Marsacq, Saubusse et Saint-Vincent-de-Tyrosse ont fait savoir à la communauté qu'elles souhaitaient accueillir cette troupe avec sa pièce « Mesclagne ».

Le budget prévisionnel de cette tournée s'élève à 21 180 € TTC pour les représentations théâtrales dans les six communes.

Le plan de financement de cette tournée est le suivant :

Participation de MACS	15 400 €
Participation Conseil Général	5 000 €
Participations communales	<u>780 €</u>
Total	21 180 €

Le Président ajoute que les communes prendront en charge de leur côté l'accueil de la troupe, c'est-à-dire l'hébergement et les repas ainsi que l'organisation matérielle de la représentation.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité,

Approuve :

- Le projet de convention entre MACS et « Le Petit Théâtre de Pain » pour la représentation de la pièce de théâtre « Mesclagne » dans les six communes suivantes :
 - le 4 mai : Orx
 - le 5 mai : Angresse
 - le 6 mai : Magescq
 - le 13 mai : Saint-Jean-de-Marsacq
 - le 14 mai : Saubusse
 - le 20 mai : Saint-Vincent-de-Tyrosse
- Le budget prévisionnel de cette manifestation d'un montant global de 21 180 € TTC avec une participation de MACS à hauteur de 15 400 € TTC.

Charge le Président de solliciter auprès du Conseil Général des Landes une subvention de 5 000 € pour l'organisation de cette tournée.

C – PARTICIPATION AUX FRAIS D'INSCRIPTION DE DEUX AGENTS A LA PREPARATION AU CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL PAR L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président informe l'assemblée que Mlle Emeline SIMON et M. Sébastien MORDACQ souhaitent suivre la préparation au concours d'attaché territorial organisée par l'université de Pau et des Pays de l'Adour. Il expose que leurs frais d'inscription s'élèvent à la somme de 801,94 € chacun.

Le Président propose, compte tenu de l'effort de formation fourni par les intéressés, la prise en charge par MACS de 50 % de ces frais, soit 400,97 € par agent.

Accepté à l'unanimité.

D - INFORMATIONS SUR MARCHES PUBLICS / ARTICLE L 5211.10 DU CGCT

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 14/02/02 modifiée par délibération du 07/06/2004, elle lui a donné délégation pour :

« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée et par voie d'appel d'offre, lorsque les crédits sont prévus au budget ».

Le Président fait part à l'assemblée :

- de la passation des marchés suivants :
 - *Commission d'appel d'offres du 3 février 2005*
 - Fourniture d'enrobés à froid
Marché à bons de commande
Mini 15 000 € et maxi 60 000 € TTC
Titulaire : LAFITTE TP
Signature du marché : 31 mars 2005
 - *Commission d'appel d'offres du 15 mars 2005*
 - Signalisation verticale permanente et temporaire de police, directionnelle et de sécurité
Marchés à bons de commande
Mini 60 000 € et maxi 240 000 €
Titulaire : CHELLE Signalisation
Signature du marché : 5 avril 2005
 - Signalisation horizontale permanente et temporaire et équipements de sécurité
Marchés à bons de commande
Mini 50 000 € et maxi 200 000 €
Titulaire : AB Marquage
Signature du marché : 6 avril 2005

Le conseil communautaire prend acte de la signature de ces marchés.

- des consultations en cours sur procédure adaptée :
 - maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des bureaux de MACS
 - date limite de remise des offres : 9 mai 2005 à 12 heures.
 - élaboration / conception / fabrication / impression du bulletin communautaire pour les années 2005 – 2006
 - date limite de remise des offres : 9 mai 2005 à 12 heures.

Le conseil communautaire prend acte du lancement de ces consultations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Secrétaire

Le Président

Alain LAVIELLE

Michel CASTETS